

informations *la* cgt

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Vos luttes dans la région

Transports : 5 mai



Vie syndicale

Hôpitaux proximité



Santé-Travail

Forum de Montauban

Dossier

emploi-précarité

Agir pour l'emploi, la sécurité sociale professionnelle



N°164 avril 2006

Dossier

Emploi-précarité



Editorial 2

A la une 3

- 48^{ème} Congrès

Vos luttes dans la région 4

- Transports : 5 mai
- Union
- 1^{er} mai
- Mecca

Dossier 5-8

- emploi-sécurité sociale professionnelle
- Diagnostic pour l'emploi
- précarité et jeunes diplômé(e)s
- nos propositions

Vie syndicale 9

- Hôpitaux de proximité
- LECLERC AUCH

Santé-Travail 10

- Forum de Montauban

Brèves 11

- CSI
- FORUM 16 MAI 2006
- Répression anti-lycéenne

Le congrès confédéral s'est ouvert le lundi 24 avril à LILLE avec la participation de 1001 délégués dont 50 de notre région. Il s'est tenu dans la dynamique du succès du retrait du CPE. Nous avons connu un grand moment d'émotion et de fraternité avec l'intervention des secrétaires de syndicats lycéens et étudiants. Nous avons bien reconnu les uns et les autres que sans les uns et les autres nous n'aurions pas réussi, c'est tous ENSEMBLE que nous avons obtenu le retrait du CPE. Jeunes et moins jeunes, l'inter-génération demeure l'élément moteur du "tous ensemble". Continuons à faire vivre cette dynamique qui est essentielle à la pérennité de notre mouvement syndical. Tout au long de la semaine nous avons largement débattu du document d'orientation (la sécurité sociale professionnelle, la discrimination sous toutes ses formes, la précarité, le renforcement du nombre de nos syndiqués...). J'ai fait partie de la commission du document d'orientation, nous avons examiné donc examiné les amendements déposés par les syndicats. Je précise que la démocratie sous toutes ses formes a été respectée quoiqu'en disent certains. Des camarades ont mené bataille, dans la commission pour introduire des mots ou des notions pour elles-mêmes, d'autres ont préféré mettre leur pratique syndicale en relation avec les textes et indiqué que la lutte de classe nous la menions au quotidien ! Je terminerai en rappelant une phrase du discours introductif de Bernard THIBAUT : « Nous avons fait la peau au CPE, nous devons obtenir celle du CNE... ! »

« Alors, camarades poursuivons nos actions tous ensemble ».

Que vivent les orientations du 48^{ème} Congrès !



Ghyslaine AYACHE
animatrice régionale FD Organismes Sociaux

28/04/2006



Bourse du Travail
19, place Saint-Sernin
BP 7094
31070 Toulouse cedex 7

Prix : 1€ • N° 164 • Avril 2006
N° d'inscription à la CP 0206S05720

Directrice de la Publication :
Martine Bernard-Roigt
Tél. 05 61 23 35 52
Fax 05 61 21 06 67
e-mail : cgt.crpm@wanadoo.fr
Créait photos : Jean-Philippe ARLES

Imprimé par Imprimerie Capitouls



48^{ème} Congrès quel évènement !

des décisions qui nous engagent
à poursuivre les évolutions de notre syndicalisme... !

En revenant de ce 48^{ème} congrès, nous avons tous et toutes le sentiment d'avoir participé à un événement exceptionnel à plus d'un titre !

Exceptionnel, par le retentissement extraordinaire de la victoire du CPE et la présence des jeunes dirigeants des syndicats lycéen et étudiant.

Exceptionnel par la dimension internationale. Le monde s'est invité à notre congrès et en même temps l'espoir est concret d'un syndicalisme qui se rassemble au plan mondial pour agir !

Exceptionnel par les débats, parfois ardues et les décisions prises qui engagent notre organisation à poursuivre les évolutions nécessaires pour être réellement le syndicat en prise avec les préoccupations des salarié(e)s. Nous reviendrons dans le prochain Bulletin Régional sur le sens de ces évolutions, ce qu'elles impliquent et donc nos responsabilités !

Les délégués de Midi-Pyrénées

50 délégués de Midi-Pyrénées présent(e)s au 48^{ème} Congrès dont 17 femmes soit 34 %, (un peu mieux que la moyenne des femmes présentes au Congrès : 27 %). A peine une dizaine de délégué(e)s avaient moins de 35 ans.

L'ensemble de la délégation de Midi-Pyrénées s'est retrouvé rassemblée autour d'un apéritif fraternel.

C'était leur premier congrès !

Sylvie LO, syndicat Mairie de Toulouse

1^{er} congrès confédéral ! Quelle aventure ! J'étais déléguée au 48^{ème} Congrès à Lille

pour les syndicats territoriaux de la région (Fédération des services publics).



J'avais entendu dire que dans la vie d'un militant vivre un congrès confédéral était un moment fort ! je confirme. Pendant ce congrès j'ai fait partie de la commission sur les amendements, vaste programme. Au sein de celle-ci je me suis retrouvée avec des copains ayant plusieurs années de militantisme à leur actif et de responsabilités confédérales. Contrairement à ce que certains veulent bien laisser entendre, dans cette commission, il n'y a pas eu ceux qui savaient et décidaient et les autres. Tous les membres de celle-ci ont participé activement à élaborer un travail collectif, chaque personne présente avait son mot à dire et était entendue. Le passage à la tribune a été un moment fort, car même si on se dit qu'en face il n'y a que des copains, c'est quand même impressionnant. Les débats, quoique mouvementés, mais c'est ça aussi la Cgt, ont été très enrichissants. Forte de cette expérience, il me reste à faire vivre les orientations prises à ce Congrès.

Charly NAVARRO, syndicat BOSH RODEZ

Pour moi le 48^{ème} congrès a été l'occasion d'avoir une vision interprofessionnelle du syndicat. Ce congrès m'a inspiré, espoir et amertume. Esprit car ce congrès a été source d'enrichissement, de formation, d'ouverture d'esprit. C'est aussi l'occasion de rencontre des délégués issus de milieux socioprofessionnels divers et variés, les échanges qui en résultent sont toujours enrichissants et pointent le besoin d'une



plus grande solidarité entre les différentes fédérations ainsi qu'entre les syndicats. Cela permet aussi de mettre en avant le rôle prépondérant des structures interprofes-

sionnelles telles que les UD, UL. Les débats bien qu'animés et passionnés ont permis au final de rassembler toutes les forces de notre syndicat vers plus de solidarité, de proximité et d'efficacité ; même si parfois il existe quelques décalages entre les discours en congrès et la réalité du terrain. Amertume car j'aurais aimé encore plus de débats, et surtout plus de respect entre délégués et entre les différentes fédérations. Car même si parfois les opinions divergent il est important de se rappeler que nous faisons tous partie de la même famille et que nous luttons tous pour la même cause.



Lionel PASTRE, syndicat P. FABRE UD81 et **M. CHAY** syndicat commerce 31, FD du Commerce sont nouvellement élus, **G. VIDALLET** secrétaire générale UD 31 a été réélue, à la commission exécutive confédérale.

Action pour un transport public de qualité !



En Midi-Pyrénées, la CGT participera à la journée d'action **européenne** du 5 mai en distribuant au petit matin une information aux usagers des transports publics de voyageurs (SNCF et gare routière) à Albi, Castres, Foix, Tarbes. Cette journée à l'appel de la Fédération Européenne des Transports (ETF) est organisée en France par les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CFTC, UNSA et FGAAC de chemins de fer et des transports. En effet de lourdes menaces pèsent sur ces services de voyageurs car le 8 juin prochain les ministres des transports européens vont décider d'une législation européenne qui pèsera sur

les conditions futures des transports publics en Europe. Nous voulons mettre en échec un règlement Européen qui exacerbe les concurrences entre salariés et déstructure le concept de Service Public, outil de prise en compte de l'intérêt général. Après le rejet du concept libéral de l'Europe, exigeons ensemble une construction sociale dont le Service Public doit constituer la base d'une égalité de traitement des populations. Faisons grandir cette idée, en Europe, en France avec le nécessaire principe de subsidiarité qui laisse chaque pays libre des modalités d'organisation.

La CGT revendique également la mise en

place d'obligations de normes de qualité et sociales, les respects des conventions collectives et statuts en vigueur. Nous demandons que le ministre des transports français appose le 8 juin prochain, en l'état actuel du projet de règlement, son droit de veto et nous exigeons que les municipalités, les villes, les régions et les états aient la liberté de décider en toute autonomie des modalités d'organisation des transports publics de voyageurs. Aucune législation de l'Union Européenne ne doit imposer l'organisation d'appels d'offres concurrentiels.

l'Union

Les salariées de la Clinique de l'Union étaient en grève massive pendant une semaine à la mi-avril, leurs revendications portaient sur les salaires. Le 13 avril le protocole de sortie de grève finalise le rattrapage des rémunérations avec le public qui aboutira en 2007. La mobilisation du personnel a été exemplaire contraignant la clinique à un arrêt de son fonctionnement. L'assemblée générale des personnels réunie pour décider de la reprise du travail s'est félicitée de cette mobilisation exemplaire.



Mecca

La cinquantaine de salariés tous professionnels de haut niveau voient leur emploi sacrifié avec la décision du tribunal de commerce de cesser l'activité de l'entreprise. Ils étaient en grève pour obtenir la poursuite de l'activité et la garantie d'un repeneur. (à suivre)

1^{er} mai

Ensemble, salariés du privé et du public, demandeurs d'emploi et retraités, lycéens et étudiants ont réalisé des mobilisations importantes ces dernières semaines pour l'emploi et contre la précarité. Elles ont été gagnantes ! En effet la victoire contre le CPE en appelle d'autres et notamment pour exiger ensemble le retrait du CNE, la suppression de l'apprentissage à 14 ans, du travail de nuit des mineurs à 15 ans, la fin des exonérations des cotisations sociales qui encourage la précarité et les bas salaires. Pour la CGT, est le sens de la mobilisation du 1^{er} mai.



Emploi et sécurité sociale professionnelle

faire connaître nos propositions
et agir pour un
Nouveau **S**tatut du **T**ravail **S**alarié

La formidable lutte des salariés, des étudiants et des lycéens unis et rassemblés avec leurs organisations syndicales a permis l'important succès que représente le retrait du CPE. Ne boudons pas le plaisir de cette victoire qui en appelle d'autres, comme l'indique la CGT dans son appel à mobiliser pour le 1^{er} mai. Il faudra sans doute du temps pour mesurer tous les effets de cette onde de choc et de son aboutissement. Chacun(e) s'accorde à dire qu'une nouvelle période s'ouvre où les salariés sont plus forts pour gagner de nouvelles conquêtes et obtenir satisfaction à leurs revendications. Au-delà des effets immédiats, sur l'état d'esprit des salariés, des jeunes, ce qui aura profondément marqué l'opinion, c'est le rejet de la précarité, le refus d'une société qui n'offre aucune perspective à sa jeunesse. En mettant au centre de la lutte, la nocivité de la précarité au travail, dans la vie, la situation que vivent des millions d'hommes et de femmes, jeunes ou moins jeunes, contraints de travailler dans ces conditions de précarité, apparaît insupportable !

Dans ce contexte les propositions de la CGT et d'un statut du travail salarié et d'une sécurité sociale professionnelle ont pris de l'importance pas seulement aux yeux des jeunes mais à l'ensemble des salariés ! à tel point qu'une évidence semble s'imposer, celle de sécuriser les parcours professionnels. Beaucoup y font mainte-



nant référence mais avec quel contenu ? Nous le savons, aussi, les gouvernements successifs, et les groupes capitalistes, face aux échecs et aux revers qu'ils subissent, ont la capacité de s'approprier les aspirations et les exigences sociales pour y apporter leurs propres réponses.

Il est donc urgent, et la période qui s'ouvre sera déterminante, non seulement de faire mieux connaître nos propositions mais de faire en sorte que les salariés les fassent leurs et se mobilisent pour imposer leur contenu émancipateur. C'est urgent au

regard des situations de précarité insoutenable dans lesquelles les salarié(e)s sont maintenu(e)s (voir témoignages), et chaque organisation de la CGT a la responsabilité de faire grandir ces exigences. **Le niveau territorial et donc régional est un espace incontournable pour construire ces solidarités et faire grandir la mobilisation pour le rejet de la précarité. Notre campagne pour le plein-emploi solidaire en Midi-Pyrénées intègre cette dimension à nous de la faire vivre partout.**

(suite page 6)

Un diagnostic pour l'emploi en Midi-Pyrénées... !

marqué par un développement de la précarité...



Ainsi dans l'aéronautique, par exemple, le développement de ce secteur en Midi-Pyrénées se fait sur le développement de la précarité et la dégradation des conditions de travail, le recours intensif à la sous-traitance.

Un jeune ouvrier professionnel qui construit le "plus bel avion du monde" gagne, à l'embauche à peine 1000 euros nets par mois. La politique des pôles de compétitivité va renforcer cette situation car la dimension sociale est absente des choix politiques et économiques mis en avant.

Aussi la rencontre interrégionale des syndicats aéro/défense Midi-Pyrénées, Aquitaine à Tarbes le 9 mars nous ouvre une perspective concrète pour donner un véritable contenu à l'exigence que nous portons d'un statut unique du salarié de l'aéronautique. La

décision est prise de travailler ensemble à l'élaboration de ces propositions, un groupe de travail inter-régional est en cours de création, dans cette perspective.

chaque année, en Midi-Pyrénées près d'un salarié sur deux change d'établissement.

La précarité en Midi-Pyrénées :

Une étude sur le "Diagnostic pour l'emploi en Midi-Pyrénées" est en cours de réalisation et sera examinée lors de l'assemblée plénière du moins de juin. Cette saisine a été soutenue par l'ensemble des syndicats composant le 2^{ème} collège et le groupe CGT s'est particulièrement investi dans ce tra-

vail. Aussi un long développement est consacré à "l'instabilité de l'emploi". En région, 10,6 % d'emplois sont précaires (CDD et Intérim-1999) mais des zones sont plus défavorisées : Lourdes 22,7 % de salarié(e)s précaires, Lannemezan 15,6 %, Lavelanet 12,7 %, Montauban 11,6 %, Nord-Lot 11,8 %. L'instabilité et la précarité de l'emploi en Midi-Pyrénées se développent et se caractérisent de la façon suivante :

■ **400 000** mouvements sont enregistrés chaque année pour 11 500 établissements de dix salariés ou plus que compte la région. **C'est-à-dire que chaque année, près d'un salarié sur deux change d'établissement. Avec quel type de contrat ?**

■ par la généralisation des embauches à contrats à durée déterminée **pour les employés et les ouvriers** trois embauches sur quatre sont en CDD **pour les jeunes : 78 %** des jeunes embauchés sont en CDD **pour les femmes : 77 %** des femmes sont recrutées en CDD

Le tertiaire est le secteur d'activité où le taux d'emplois précaires est le plus élevé : 90 % pour les activités privées de l'Education, la santé, l'action sociale et les administrations. 129 % pour les services aux particuliers, et dans le commerce le taux de CDD augmente 73,3 % en 2004 mais c'est dans le secteur du transport que la part des CDD évolue le plus avec 73 % en 2004 (+10 points par rapport à 2003).

précarité et jeunes diplômé(e)s !

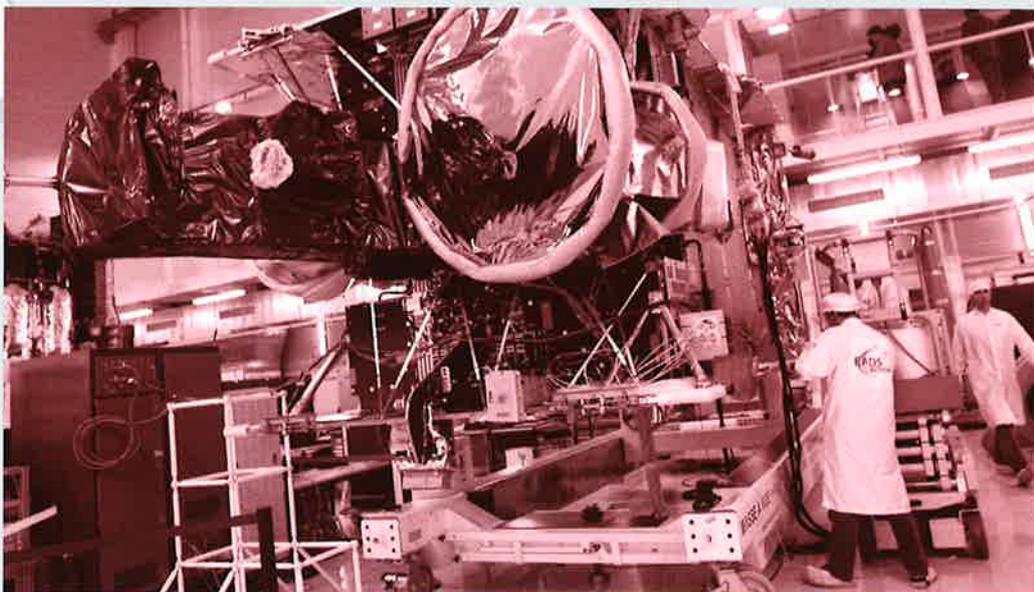
de longues périodes de chômage et la course aux CDD ou aux charges de cours...

Un avis récent du CESR sur la situation des jeunes doctorant(e)s, dont la rapporteure est Y. LEQUENTREC, et qui fait suite à l'avis sur la "situation de la recherche en Midi-Pyrénées" a mis en évidence les problèmes que rencontrent les jeunes diplômé(e)s. Nous avons choisi de publier des extraits d'un témoignage parmi tant d'autres

Maria est une jeune docteure en sciences humaines de 30 ans. D'origine espagnole, son père est ouvrier du bâtiment et sa mère, femme de ménage.

Elle a réalisé sa thèse en 4 ans et demi et fait partie des doctorants "privilégiés" puisqu'elle a bénéficié d'un financement en tant qu'allocataire de recherche-monitrice (environ 1200 euros net mensuel) pendant 3 ans puis comme ATER* à mi-temps pendant 2 ans (environ 1100 euros net mensuel)

Maria, soutient sa thèse en mars 2003. A l'issue de son contrat d'ATER, elle s'inscrit au chômage en septembre mais elle est rapidement recrutée sur un CDD de 6 mois comme chargée d'études pour 1200 euros net mensuel. C'est une expérience positive, précise-t-elle qui lui a permis de corriger les a priori du milieu professionnel sur les universitaires, souvent considérés comme loin des réalités. Ces réalités, se concrétisent brutalement pour Maria par une longue période de chômage, d'avril 2004 à novembre 2004. On ne nous apprend pas, regrette-t-elle, à gérer une telle



situation. L'ANPE et les ASSEDIC sont décalées par rapport à notre niveau de diplôme. Ayant fait l'erreur de se désinscrire, elle connaît, à la suite de son contrat à durée déterminée, une période sans ressource pour se nourrir ou pour payer son loyer. Plusieurs mois s'écouleront avant qu'elle puisse à nouveau percevoir les allocations pour perte d'emploi qui se montent à environ 800 euros par mois. Seul le soutien de ses parents lui a permis d'éviter la catastrophe.

En novembre 2004, elle obtient un nouveau CDD de 7 mois à temps plein auprès d'une association rattachée à son université (1400 euros net mensuel). Cette association, à but non lucratif, a pour objet de favoriser la formation par la recherche des étudiants de l'université, en offrant la possibilité aux équipes locales de chercheurs de recruter, par son

intermédiaire, le personnel nécessaire à la conduite des opérations de recherche qu'elles réalisent par convention avec des organismes publics ou privés extérieurs à l'université.

Depuis la fin de la thèse, c'est aussi la course aux charges de cours, notamment pour continuer d'enrichir son CV. Mais pour prétendre en obtenir, il faut pouvoir justifier de 1000 h annuelles de travail hors de l'université... De plus, une fois ces charges de cours obtenues, l'enseignant doit pouvoir supporter des délais de paiement d'environ 6 mois. On considère en effet que l'emploi principal du chargé de cours doit suffire à subvenir à ses besoins quotidiens...

* auditionnée dans le cadre de l'avis du CESR sur les jeunes docteur(e)s

agir pour nos propositions

avec les salarié(e)s pour imposer le NSTS...



La bataille contre le CPE et la précarité a mis en avant nos propositions d'un nouveau statut du travail salarié et d'une sécurité sociale professionnelle mais peu en connaissent le contenu, à l'exemple des 57% de syndiqués qui déclarent en avoir entendu parler mais ne pas en connaître le contenu.

Rappel des principes de ce nouveau statut du travail salarié¹ :

Le **NSTS**² s'adresse à l'ensemble des salarié(e)s du secteur public et privé, des demandeurs -es d'emplois, des inactifs et inactives.



Il donne droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. La CGT revendique qu'au moins 10 % du temps de travail soient consacrés à la formation rémunérée comme tel et pris sur le temps de travail.

Il donne droit à l'emploi stable et/ou statutaire. C'est là qu'intervient la notion de

sécurité sociale professionnelle, pour combattre la notion de licenciement; nous demandons que le contrat de travail et le salaire soient maintenus jusqu'à ce que le reclassement soit effectif dans un poste de niveau au moins équivalent en termes de qualification, de salaire, de temps et de lieu de travail.

Il donne droit à la reconnaissance, en termes de qualification, de l'expérience et des diplômes. Nous réclamons notamment, le doublement de salaire (valeur constante) entre l'entrée dans la vie professionnelle et le passage à la retraite. La reconnaissance des diplômes dans les grilles : SMIC 1 500 euros brut pour un(e) salarié(e) sans qualification, 1,4 fois le SMIC pour un BAC, 2 fois le SMIC pour un BAC +5...

Il donne également droit à la santé, l'intégrité physique et mentale tout au long de la vie, le droit à l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle... Avec le **NSTS**, il s'agit de construire des garanties collectives pour tous les salarié(e)s dans toutes les entreprises quelle que soit leur taille, de toutes les professions, dépendant d'un employeur ou de plusieurs - public ou privé - soit en même temps soit de manière alternée tout au long de la vie professionnelle. En attachant les droits à la personne du salarié, la cgt veut renforcer la notion de droit individuel pour consolider et enrichir la notion de garantie collective.

¹ Voir aussi les Repères revendicatives de la CGT
² NSTS : Nouveau Statut du Travail Salarié

A chaque niveau d'organisation syndicale porter l'exigence du NSTS. Exemple : audition du CR CGT Midi-Pyrénées sur le SRDE (extraits)

« Pour nous, le SRDE doit s'inscrire dans une démarche ambitieuse de développement équilibré et solidaire du territoire, en intégrant la dimension sociale, élément de valorisation et de reconnaissance des compétences et des salariés encore trop souvent niés.../...

La région accompagne la stratégie des entreprises sous-traitantes de l'aéro pour faire face aux nouveaux enjeux (création d'un fond spécifique). Dans ce secteur, le développement se traduit par un accroissement de la précarité et l'aggravation des conditions de travail. En intégrant dans le SRDE la dimension sociale visant à assurer un haut niveau de garanties sociales et collectives, lutter contre la diversité des statuts et la précarité. Nous demandons un statut unique du salarié de l'aéronautique, partie intégrante de nos propositions pour une sécurité sociale professionnelle.../...

*Financement : il faut une nouvelle logique que celle qui prévaut, uniquement centrée sur les aides aux entreprises aussi nous préconisons une nouvelle orientation des aides publiques régionales, **le développement de la formation des salariés... et sécurisation des parcours professionnels c'est-à-dire le contrat de travail et le salaire maintenus jusqu'au reclassement dans un poste de niveau équivalent...***



Hôpital : proximité contre sécurité...

de nouvelles menaces pour le service public hospitalier

Une nouvelle fois, sous couvert d'arguments médicaux et de sécurité, il est proposé dans un rapport du C.N.C. de fermer plus de 130 plateaux chirurgicaux dans les hôpitaux publics alors que la véritable motivation est strictement économique. Il est étonnant que les hôpitaux publics seuls soient cités. Alors que les cliniques à but lucratif sont largement dominantes dans ce secteur (50 % de l'activité), rien n'est dit à leur sujet. Il est évident que l'objectif principal est de transférer un maximum d'activités chirurgicales dans le secteur à but lucratif (fusion Public/Privé). L'argument de la sécurité ne peut tenir car la qualité d'un

chirurgien ne se mesure pas à partir du nombre d'interventions réalisées dans l'unité, mais à partir de celles que réalise le professionnel. Or, ce qui est pris en compte dans le rapport, ce n'est pas le nombre d'actes réalisés par un chirurgien mais l'activité du plateau technique. .../... Il s'agit bien là de renouveler l'opération dont ont été victimes les maternités et les services d'urgences. Dans ces secteurs, la concentration sur un nombre réduit de structures aboutit à l'engorgement et la baisse de la qualité des soins. L'hôpital ne peut être une entreprise fonctionnant à flux tendu avec comme seul objectif la productivité. Il doit

assurer la prise en charge adaptée aux situations des patients. .../... La Cgt est attachée à l'existence de plateaux techniques auprès des populations. Il devient urgent de rompre avec les logiques comptables, les logiques de seuil d'activités, les campagnes publiques qui trompent les assurés sociaux et les professionnels. Un vrai débat démocratique s'impose pour le devenir du service public hospitalier, son financement, son existence sur le territoire.
La qualité de l'offre de soin en dépend !

Succès liberté syndicale, Leclerc Auch !

Ce groupe est connu, dans notre région, pour son attitude anti-syndicale. Peu de syndicats CGT réussissent à s'implanter et à y mener la défense des droits des salarié(e)s. Ceux ou celles qui s'engagent sont souvent l'objet d'une répression féroce.

C'est ainsi dans la France des droits de l'homme en ce début de 21^{ème} siècle ! ou le fait syndical n'est pas reconnu par la direction d'un grand groupe !

L'exemple du Leclerc d'AUCH vient scandaleusement confirmer ce constat. En effet, Juliette déléguée syndicale du Leclerc a été injustement licenciée en jan-

vier 2006. Engagée comme caissière en 2003, elle est partie en congé maternité puis parental jusqu'en janvier 2006, date à laquelle elle devait reprendre son activité professionnelle.

Elle n'en a pas eu l'occasion car elle a été licenciée. Que s'est-il passé entre-temps ? Juliette a adhéré à la CGT et participé aux initiatives de parrainage que conduit l'UD du Gers dans le cadre du PNS aux portes de l'hypermarché avec l'objectif affiché de créer le syndicat CGT. L'affaire est venue devant les Prud'hommes, et pour protester contre cette volonté patronale d'imposer des

zones de non droits et affirmer leur soutien à Juliette l'ensemble des syndicats du département se sont rassemblés.

Le tribunal des Prud'hommes d'AUCH a rendu son jugement, il juge le licenciement abusif et non fondé et ordonne la réintégration de Juliette. Ce qui fut aussitôt fait ! C'est une victoire importante et encouragement à poursuivre le déploiement de la CGT dans les magasins et les hypers, d'ailleurs l'activité déployée a permis la création d'un syndicat à CARREFOUR Auch, fort d'une dizaine adhésions nouvelles. Bravo !

Montauban, Forum Santé-Travail

des outils pour construire la santé et la sécurité au travail,
thème du forum qui a rassemblé plus de 80 personnes le 13 avril !

La rédaction du Bulletin a rencontré Antoine LOPEZ, secrétaire général UD82, questions :

Pourquoi la CGT a-t-elle décidé d'organiser ce forum ?

Dans les entreprises, les questions liées à la santé au travail prennent une place de plus en plus grande. Les salariés sont confrontés à des problématiques diverses, et ces dernières années, la législation a

notamment pour :

- travailler une meilleure implication des syndicats dans les questions de santé au travail.
- Prendre en compte tous les champs que recouvre la santé au travail : souffrances au travail, prévention, médecine du travail, maladies professionnelles...).
- la prévention et le rôle du syndicat et des IRP...
- le rôle des différents organismes et plus particulièrement du médecin du travail.

Quel constat fais-tu de la situation ?

Sous la pression de la mondialisation et de la recherche du taux de profit maximum, le contenu du travail et ses organisations ont changé. On constate que les conséquences en sont lourdes pour les travailleurs, allant jusqu'à mettre en cause leur intégrité physique et mentale. Les réductions d'effectifs et l'augmentation de la productivité. Les gestions à flux tendu de la production et des services, entre autres, ont accru considérablement les tensions et les pressions subies par les salariés. Le constat est flagrant dans les permanences d'accueil des salariés : les pressions infligées par les employeurs, aux salariés, souvent dans le but d'obtenir leur démission est une stratégie totalement intégrée dans les méthodes de management, et ce dans de nombreuses entreprises, petites ou grandes. Nous constatons une augmentation importante de la souffrance au travail lié à ces divers phénomènes.

Quels sont les objectifs pour l'UD Tarn et Garonne et comment agir ?

L'organisation du travail est la question essentielle quand on aborde la santé au tra-

vail. C'est un point que le patronat considère comme sa chasse gardée et sur lequel il n'accepte que très rarement de discuter avec les IRP, et seulement de manière très superficielle. Notre objectif de travailler à la préservation de la santé au travail, exige d'intervenir dans l'organisation du travail, pour l'orienter vers le social et mettre l'économique à son service. Nous touchons là au cœur de l'opposition entre les intérêts du capital et celui des travailleurs.

Le rôle des CHSCT est primordial, car en prenant en charge les situations difficiles pour faire reconnaître les aspects nocifs du travail pour la santé, il a les moyens d'imposer des transformations de l'organisation du travail.

La médecine du travail est un pivot de la politique de santé au travail et la prévention est l'axe central d'une réelle politique de santé au travail, ceci afin d'anticiper les atteintes à la santé.

La santé étant devenue un véritable enjeu de société, notre responsabilité de syndicalistes est de travailler avec les salariés, pour transformer la réalité.

Cela nécessite de comprendre, de proposer, d'agir... ça, on sait faire, mais surtout cela suppose de réfléchir systématiquement aux conséquences sur la santé des travailleurs, de la mise en œuvre de modifications dans l'organisation du travail.

Ce forum a été l'occasion d'avoir un débat de fond sur ces questions pour mieux cerner les attentes, celles des syndicats, des élus, des mandatés... pour mieux exercer vos responsabilités.



intégré plusieurs textes qui modifient l'approche et pose des principes nouveaux, en accentuant la responsabilisation des employeurs. De ce fait, les représentants du personnel sont amenés à aborder différentes problématiques devant lesquelles ils se trouvent souvent désarmés par manque d'information, de formation, ou tout simplement par le fait qu'ils n'ont pas encore l'expérience nécessaire pour trouver les solutions. A partir de cette réalité, nous avons décidé de créer un collectif "Santé au travail" à l'UD CGT avec pour objectif de sensibiliser nos syndicats sur ces questions,



Signature des nouveaux statuts par les 8 organisations syndicales composant le CSI PYREMED.

CSI PYREMED : 4 mai

Le Comité directeur ainsi que l'assemblée générale du CSI se sont tenus à Toulouse le 4 mai. Elle a permis la signature des nouveaux statuts et une rencontre l'après-midi sur le thème "*des enjeux de Transports transfrontaliers*" à laquelle étaient invités les syndicats des transports des différentes organisations syndicales composant le CSI.

Forum 16 mai 2006

En partenariat avec le Syndicat National Professionnel des Médecins du Travail (SNPMT) et d'autres organisations comme MGTS..., le Comité régional participe au 5^{ème} Forum Santé-Travail dont le thème cette année est la "pénibilité". **Bernard GIL**, administrateur CRAM interviendra pour la CGT Midi-Pyrénées. Plusieurs dizaines de militants des différents départements de Midi-Pyrénées participent à cette rencontre importante.

Répression anti-lycéenne !

Alors que des craintes de menaces s'expriment, dans certains établissements, contre les jeunes ayant participé à la lutte contre le CPE, dans une lettre commune adressée au Recteur, le Comité Régional et l'URSEN Midi-Pyrénées exigent qu'aucun élève ne soit sanctionné pour sa participation à la lutte.

